

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>me</sup> et MM. Olivier Wasmer, Gilbert Catelain, Eric  
Ischi, Caroline Bartl Winterhalter, Antoine Bertschy,  
Philippe Guénat et Stéphane Florey*

*Date de dépôt : 5 février 2008*

## Proposition de motion

**invitant le Conseil d'Etat à présenter au Grand Conseil un projet de traversée du lac, des quais de Coligny au Vengeron, par le biais de ferries**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la traversée de la rade a été envisagée dès 1896 (projet Albert Trachsel), soit seulement trente-quatre ans après l'inauguration du pont du Mont-Blanc (1862). Cette traversée préoccupe la population genevoise depuis plus de 112 ans sans que pour autant celle-ci ne soit encore réalisée ;
- que depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, chaque décennie comptera plusieurs projets de traversée, dont aucun n'est réalisé à ce jour ;
- que depuis la fin des années 1930, la population genevoise se plaint des embouteillages aux extrémités du pont du Mont-Blanc. La nécessité d'une traversée n'a depuis lors été que grandissante ;
- que Genève est une ville lacustre, dont l'agglomération s'étend sur les deux rives, ce qui **nécessite à l'évidence** un nombre suffisant de passages de l'une à l'autre ;
- qu'il apparaît tout aussi évident que l'autoroute de contournement ne peut se substituer à une traversée lacustre ;
- que les Genevois sont partagés sur la question de l'ouvrage permettant de relier ces deux rives. A tel point que, suite à **l'approbation massive quant à la nécessité d'une traversée**, la dissonance quant au mode de ladite traversée (pont/tunnel) a donné le résultat que l'on connaît ;

- que les projets actuellement en cours d'étude ne seront probablement au mieux achevés que d'ici vingt à trente ans ;
- que l'argent dépensé en études, analyses de faisabilité, rapports en tout genre, aurait probablement permis de construire depuis longue date une traversée ;
- que la traversée par ferries est, en terme de faisabilité, **la plus rapide à pouvoir être mise en place** ;
- que la traversée par ferries, **ne nécessitant de fait que peu d'infrastructures**, est respectueuse des finances publiques. Il n'y a ni longues études, ni complications majeures ;
- que la traversée par ferries est déjà utilisée avec succès sur la plupart de nos lacs (pour exemple : Zurich, Constance, Quatre-Cantons) ;
- que le mode de traversée par ferries est par ailleurs très largement utilisé dans le monde, y compris dans des zones très urbanisées et sur des plans d'eau à forte densité de navigation, tels que par exemple les lignes de ferries reliant Manhattan (NYC) au New Jersey ;
- qu'au surplus ce mode de traversée, selon le type de propulsion choisi, peut avoir un bilan écologique positif ;
- que, par ailleurs, la flexibilité de ce mode de traversée permet d'en déplacer les points de départ et d'arrivée relativement facilement, permettant ainsi une adaptation aux besoins futurs ;
- que la traversée Coligny/Vengeron est celle qui paraît, en l'état actuel du trafic et du réseau routier, la plus adéquate,

invite le Conseil d'Etat

à présenter dans les meilleurs délais à notre Grand Conseil un projet de traversée du lac reliant les quais de Coligny au Vengeron, par le biais de ferries.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La traversée du lac est un long serpent de mer qui se mord la queue depuis bien trop longtemps. Il convient d'y mettre tous ensemble rapidement un terme, en se montrant pragmatiques et efficaces, respectant ainsi enfin la volonté clairement exprimée de longue date par les Genevois.

**Rapidité, faisabilité et moindres coûts** doivent nous guider dans le choix du type de traversée à réaliser.

**Rapidité** : la traversée par ferries est, en l'état, la seule qui puisse être réalisée rapidement, ne nécessitant ni vastes études ni de grandes analyses.

**Faisabilité** : la traversée par ferries nécessite d'implanter sur chaque rive, d'une part à la hauteur de la rampe de Coligny et d'autre part au Vengeron, un quai de chargement relié au réseau urbain. Ces ouvrages sont aisément réalisables. L'achat des ferries, quant à lui, ne devrait pas soulever plus de problèmes.

**Moindres coûts** : les infrastructures nécessaires à ce projet consistent en l'implantation d'un quai de chargement/déchargement sur chaque rive, rattaché au réseau routier existant, et en l'achat des ferries jugés nécessaires.

Ce mode de franchissement a par ailleurs déjà largement fait ses preuves en Suisse.

S'agissant par exemple du canton de Zurich, les ferries y ont transporté en 2006 entre Horgen et Meilen pas moins 2,3 millions de passagers, 1,2 millions de voitures et 90 000 camions.

La traversée du lac de Constance entre Romanshorn (CH) et Friedrichshafen (D) en est un autre exemple. Ce sont ainsi pas moins de 500 000 personnes, 65 000 voitures et 10 000 camions qui effectuent cette traversée annuellement.

Au surplus, et à l'instar de la traversée de la Manche, **la traversée par ferries ne s'oppose en rien au projet d'une future traversée en dur (pont/tunnel). En outre, la flexibilité d'une traversée par ferries permet d'en modifier l'itinéraire et les points d'ancrages en tout temps et à moindres coûts.**

Compte tenu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à renvoyer cette motion au Conseil d'Etat afin qu'il

---

nous présente dans les meilleurs délais un projet de traversée du lac reliant les quais de Cologny au Vengeron, par le biais de ferries.